Nations Unies S/PV.7641



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7641e séance
Jeudi 3 mars 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. García-Larrache
	États-Unies d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Ilnytskyi
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

16-05924 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. O'Brien, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Bruxelles.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. O'Brien.

M. O'Brien (*parle en anglais*) : Le conflit au Yémen se poursuit sans relâche depuis le dernier exposé (voir S/PV.7622) que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 16 février. La préoccupation principale aujourd'hui est de loin la protection des civils. Des millions d'entre eux résident en effet dans des zones urbaines qui sont sous la menace quotidienne des bombardements incessants, et souvent aveugles, effectués par les parties au conflit. Cet état de fait a malheureusement été confirmé clairement samedi dernier, le 27 février, lorsqu'une trentaine de personnes ont été tuées et 40 blessées par une frappe aérienne dans un marché très fréquenté du district de Hahim, dans le gouvernorat de Sanaa. Six enfants faisaient partie des victimes de cette attaque. C'est l'une des quatre frappes aériennes qui ont visé Hahim en février et qui auraient à chaque fois fait des victimes civiles. On estime que plus de 2 000 enfants ont été tués ou blessés depuis le début du conflit – et au moins 90 enfants tués rien que cette année – par des frappes aériennes, des bombardements, des combats au sol et des engins non explosés.

Les lieux protégés tels que les hôpitaux, les écoles et les maisons continuent d'être touchés par toutes les parties. Le 24 février, des frappes aériennes de la coalition auraient touché un centre de santé dans le district de Bidbadah, dans le gouvernorat de Marib, le détruisant complètement. Le 1er mars, des engins explosifs largués dans le cadre de frappes aériennes auraient atterri à 20 mètres d'un hôpital à Saada. Je réitère mes appels précédents : les frappes aériennes et les bombardements aléatoires visant des civils ou des zones civiles violent les principes cardinaux du droit international humanitaire et constituent des actes hostiles illicites. Toutes les parties au conflit ont l'obligation, en vertu du droit international humanitaire, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et les biens de caractère civil. Il est inacceptable que des installations de santé soient touchées, et il est crucial que les parties garantissent la protection de ces installations.

En l'absence d'un règlement politique négocié du conflit, les conditions de sécurité dans une grande partie du pays se détériorent rapidement. À Aden, les parties – notamment Al-Qaida dans la péninsule arabique, la prétendue antenne de l'État islamique à Aden et Abyan, ainsi que des militants locaux – s'en prennent régulièrement au personnel de sécurité et à d'autres organes du Gouvernement yéménite. Ces attaques et le chaos général qui règne à Aden empêchent l'ONU d'y redéployer du personnel international depuis octobre 2015, ce qui a une incidence directe sur notre capacité à répondre aux besoins et à surveiller les interventions. L'intensité des combats aux alentours de Sanaa, Marib, Taëz et Saada limite également notre capacité à fournir une assistance dans les endroits où elle est le plus nécessaire.

La prolifération des postes de contrôle dans tout le pays entrave encore l'action humanitaire, ralentissant le transport de produits et de services indispensables, voire, dans certains cas, empêchant totalement leur circulation. Les lignes de commandement et de contrôle au sein des groupes armés sont souvent précaires, les accords et garanties obtenus au niveau national n'étant pas nécessairement communiqués en aval aux personnels des postes de contrôle. Les camions ont beau avoir l'autorisation de se déplacer, ils sont souvent retenus et parfois retardés pendant des jours, voire des semaines.

Les exigences bureaucratiques imposées par les autorités houthistes retardent et entravent elles aussi l'acheminement rapide de l'assistance humanitaire. En une seule semaine en février, le Ministère de l'intérieur à Sanaa a refusé d'accorder une autorisation de voyage à trois missions distinctes de l'ONU qui voulaient se rendre de Sanaa à Ebb et Taëz. Pour les personnels de sécurité des Nations Unies qui se rendent dans le pays ou qui en sortent, les démarches sont elles aussi de plus en plus

difficiles, ce qui a des répercussions directes sur notre capacité à élargir nos opérations. Il est particulièrement préoccupant, cependant, que depuis plus de trois mois, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNICEF tentent de procéder à une évaluation d'urgence de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le pays. Cette évaluation, qui devait initialement commencer en octobre 2015, reste bloquée par les autorités de Sanaa. Il s'agit d'une évaluation indispensable pour actualiser les informations sur la sécurité alimentaire et la nutrition afin de fournir une réponse humanitaire adaptée.

Je voudrais donc rappeler à toutes les parties qu'assurer un accès opportun et sans entrave aux organisations humanitaires n'est pas seulement la condition *sine qua non* de toute intervention humanitaire constructive, mais qu'il s'agit également d'une obligation en vertu du droit international humanitaire. J'appelle le Conseil à demander à toutes les parties, dans les termes les plus fermes, de mettre un terme à leur déni d'accès et de permettre immédiatement l'acheminement des nécessités vitales.

Malgré ces difficultés, les organismes et partenaires des Nations Unies continuent d'apporter leur assistance, souvent au prix de risques immenses, dans tous les secteurs. En février, par exemple, plus de 3 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire du PAM – soit près de 400 000 personnes de plus que le mois précédent. La communauté humanitaire reste déterminée à atteindre 13,4 millions de personnes cette année au Yémen. Pour y parvenir, le plan d'aide humanitaire prévu pour le Yémen pour 2016 a besoin de 1,8 milliard de dollars.

Le 12 février, le Secrétaire général a lancé le mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, à la requête du Gouvernement yéménite. Ce mécanisme, basé à Djibouti, vise à accélérer les importations commerciales légitimes de marchandises critiques telles que la nourriture, le carburant et les médicaments. Depuis lors, tous les États et les organisations concernées, y compris l'Organisation maritime internationale, ont été informés des procédures du mécanisme. Les nominations pour le comité de pilotage tripartite du mécanisme, qui consistent en un représentant du Gouvernement yéménite, de la coalition et des Nations Unies, seront finalisées cette semaine, ce qui lui permettra d'entrer pleinement en service.

Ces derniers mois, on a observé une hausse sensible de la livraison de carburant et d'autres importations vitales dans les ports yéménites, et il est crucial que tous les États Membres directement concernés fassent tous les efforts possibles pour encourager, et non entraver, cette tendance. Il est impératif de permettre la poursuite des importations et des échanges commerciaus au Yémen. J'appelle toutes les parties à veiller à la protection des infrastructures civiles, notamment les ports de marchandises et les équipements connexes.

Il m'est également agréable d'annoncer que le navire affrété par le PAM, le *Mainport Cedar*, qui avait été saisi et détourné par la coalition jusqu'au port saoudien de Jizan, a été relâché le 25 février. La nourriture et les fournitures médicales qu'il transportait au titre de l'aide humanitaire ont donc pu être livrées, comme prévu, à Houdeida. Le matériel informatique humanitaire sera livré à Aden le 6 mars.

Une fois encore, je souligne qu'il est urgent que le Conseil et la communauté internationale tout entière convainquent les parties au conflit de leurs obligations de prendre davantage de mesures pour protéger les civils et faciliter un accès soutenu et inconditionnel à toutes les régions du Yémen. Je demande également au Conseil d'insister auprès des parties pour qu'elles reprennent les pourparlers de paix et conviennent d'une cessation des hostilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. O'Brien de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, exprimer mes sincères remerciements à tous les États membres du Conseil de sécurité, pour l'intérêt constant dont ils font preuve vis-à-vis du Yémen et pour leur suivi attentif du processus de règlement politique et de la situation humanitaire dans mon pays. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de l'immense attention qu'il porte à la crise yéménite, par le biais de son Envoyé spécial dans mon pays, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et de son équipe. Je remercie également la communauté internationale humanitaire, représentée par M. Stephen O'Brien.

Nous réaffirmons la disposition du Gouvernement yéménite à prendre part à des pourparlers avec les éléments putschistes que sont les houthistes et Saleh, et ce, quels que soient l'heure ou le lieu, afin de mettre un terme aux effusions de sang et de rétablir la paix au Yémen. Nous avons fait la preuve de cette bonne volonté

en participant en décembre 2015 aux pourparlers de Bâle, au cours desquels un accord avait été trouvé sur un certain nombre de points liés aux prisonniers, à l'aide d'urgence et à d'autres considérations humanitaires. Un site avait été trouvé pour organiser de nouveaux pourparlers le 14 janvier, mais les rebelles ont bloqué tous les efforts dans ce sens, et ont échoué à honorer leurs engagements en matière de mesures de confiance. Ils n'ont pas participé aux consultations de janvier et tergiversent pour convenir d'une nouvelle date.

Nous faisons part de notre ferme appui à l'Envoyé spécial et insistons sur le fait que la communauté internationale doit elle aussi appuyer ses efforts. C'est la seule voie qui mènera à la paix dans mon pays, conformément à l'initiative du Golfe, aux résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive, à la résolution 2216 (2015) et aux consultations approuvées à Bâle en décembre.

Malgré une amélioration sensible de la situation humanitaire dans mon pays, en particulier dans les zones libérées des milices putschistes, les besoins humanitaires de mon peuple restent immenses, notamment dans les régions contrôlées par les milices. La guerre imposée par les milices putschistes, les houthistes et Saleh – qui ont plongé le pays dans le chaos et la destruction pour atteindre par la force leurs objectifs politiques cyniques – a exacerbé une situation humanitaire qui était déjà fragile avant leur tentative de renverser le Gouvernement. Les houthistes et Saleh continuent de prendre les populations et les zones civiles pour cible. Le gouvernorat de Taëz et sa population continuent d'être systématiquement attaqués. Des roquettes Katioucha et des obus d'artillerie ciblent les zones peuplées de civils et les populations civiles innocentes. Les milices assiègent la ville depuis plus de quatre mois, prenant les hôpitaux et les infrastructures médicales pour cible et empêchant l'acheminement des fournitures d'urgence les plus essentielles, comme l'oxygène, la nourriture et l'eau.

La situation est désormais sur le point de se transformer en une catastrophe sanitaire majeure. Alors que les milices encerclent la ville depuis 10 mois, plus d'1 million de personnes ont été déplacées vers les zones rurales. Et maintenant, à cause de la poursuite du siège par les milices, le spectre de la famine plane sur les zones rurales qui accueillent les personnes déplacées.

Les organisations travaillent sans relâche pour apporter de l'aide à ceux qui sont dans le besoin à Taëz – et nous les en remercions – mais les houthistes continuent d'entraver leur passage. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a indiqué qu'il avait été en mesure d'acheminer une aide alimentaire à 3 000 familles à Taëz, ce qui représente environ 18 000 personnes en comptant six personnes en moyenne par famille. Il s'agit là d'un nombre très limité par rapport au nombre de ceux qui sont dans le besoin, soit plus de 1,2 million rien que dans de la ville assiégée. Ce nombre continue de croître, compte tenu en particulier des mauvaises conditions humanitaires que commencent à connaître les communautés d'accueil en raison de la guerre menée par les milices. En outre, le PAM a déclaré qu'il n'avait pas été en mesure de distribuer une aide dans certains quartiers de Taëz.

Les milices putschistes se comportent comme des criminels de guerre. Elles utilisent la famine comme arme de guerre inique contre notre peuple dans toutes les provinces encore sous leur contrôle. Les milices chiites continuent de semer la mort partout où elles passent. Des mines antipersonnel ont été posées aux entrées et aux sorties des villes, sur les grands axes routiers et sur les routes secondaires, ce qui a ralenti et compliqué l'acheminement de l'aide humanitaire dans un certain nombre de régions.

Les milices houthistes et les forces pro-Saleh continuent de détenir des travailleurs humanitaires qui ne cherchent qu'à aider leurs frères dans de nombreuses villes. On peut citer l'exemple d'un camion-citerne qui acheminait de l'eau vers la province d'Ebb pour venir en aide aux personnes assiégées à Taëz, et qui a été pris pour cible par des activistes chiites. Ses conducteurs ont été arrêtés, jetés dans des geôles, et beaucoup ont été torturés et battus. Sanaa souffre terriblement. Les milices houthistes et les forces pro-Saleh continuent de piller les convois d'aide se rendant à Sanaa, Amran, Hajja et Saada et revendent les biens sur le marché noir.

Cette situation ne fait que prolonger les souffrances de notre peuple. Ce qui est vraiment étrange, c'est la réticence des organisations internationales à nommer ceux qui pillent l'aide humanitaire. Nous savons qu'il s'agit d'un phénomène largement répandu, et non pas, comme cela a été dit, circonscrit. Je pense que la responsabilité en incombe à la communauté internationale, car elle n'a pas su condamner ces extorsions et ces pillages commis par les milices putschistes, qui dépouillent l'État yéménite de toutes ses ressources et cherchent à nous ramener à l'âge de l'obscurantisme avec leurs discours sectaires.

Avec l'aide de nos frères, à commencer par le Royaume d'Arabie saoudite, représenté par le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaire, les organisations du Croissant-Rouge émirien et qatarien ainsi que de nombreuses autres organisations humanitaires arabes du Golfe travaillant dans mon pays, le Gouvernement yéménite œuvre à rétablir au plus vite une vie économique et commerciale normale. Au début du mois d'août dernier, il est convenu avec l'Organisation des Nations Unies et les forces de la coalition de la mise en place du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, désormais en place. Le 24 février, il a nommé son représentant au comité directeur du mécanisme et a fait connaître sa position concernant l'emplacement de son siège. Il était convenu avec l'ONU que le siège se situerait dans la ville yéménite d'Aden, suite à sa libération des forces houthistes et à l'évincement des forces pro-Saleh. Avant cela, il avait été décidé de l'installer à Djedda au Royaume d'Arabie saoudite. Quelle n'a donc pas été notre surprise lorsque le siège a été transféré à Djibouti sans même que le Gouvernement yéménite soit consulté. Nous nous opposons fermement à ce transfert, qui est contraire à l'accord que nous avons conclu avec l'ONU.

Les forces putschistes continuent de cibler nos enfants, de bafouer leurs droits et ceux des générations futures au Yémen. Le recrutement d'enfants par les milices houthistes s'est accru, et menace l'avenir des nouvelles générations dans les zones toujours sous le contrôle des milices putschistes. Le recrutement d'enfants et le lavage de cerveau qu'ils subissent par des idéologies religieuses et sectaires extrémistes et racistes sont des bombes à retardement. Le Conseil de sécurité doit sans plus tarder prendre des mesures pour désamorcer ces bombes, en appliquant les résolutions pertinentes de l'ONU qui traitent clairement de cette question.

Avant de terminer, j'exprime le vœu que le Conseil de sécurité continuera de consulter le Gouvernement yéménite et sa Mission permanente ici à New York dans le cadre de toute négociation ou consultation visant à élaborer un document du Conseil de sécurité concernant la situation humanitaire au Yémen. Je voudrais que ces décisions répondent aux souffrances du peuple yéménite, aux cris de nos enfants, dont Farid Shawky, qui est en train de mourir dans la ville assiégée de Taëz. Ce cri est une exhortation au Conseil, afin qu'il signifie aux assassins houthistes et aux forces du Président déchu, M. Saleh, qu'ils doivent cesser d'anéantir les aspirations de mon peuple à une vie décente et à la liberté dans un État fédéral démocratique et pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.